



Septembre 2014. n° 131. Prix 1€

PERSPECTIVES

éducation formation



UNE autre rentrée est possible :
votez CGT

Sommaire

- p. 2 Actu : Élections
p. 3 Édito
p. 4 Interpro : les Fralibs

p. 5 à 10 - Dossier
Quelle rentrée ?

- p. 11 La Collective
p. 12 RESF

Attention !
Surveillez votre boîte
professionnelle.
Des infos sur les élections
vont vous parvenir
dès le mois de septembre !

À remettre à un militant CGT
ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous



PEF 131

Je souhaite :

- ✓ me syndiquer
- ✓ prendre contact

Mme / M

Nom

Prénom

Adresse personnelle

CP

Commune

Grade ou corps

Discipline

Établissement (nom/adresse)

CP

Commune

.....

E-mail

@

CGT Educ'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex

Élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre 2014

Le premier trimestre de cette année scolaire va être marqué par des élections professionnelles qui vont se dérouler en décembre 2014 dans toute la Fonction publique.

Dans l'Éducation nationale, titulaires, non-titulaires, stagiaires, seront plus d'un million à s'exprimer par vote électronique du 27 novembre au 4 décembre 2014. Il s'agira, lors du vote pour le Comité Technique Ministériel (CTM) de déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale et de renouveler les élu-e-s paritaires lors des votes pour les Commissions Administratives Paritaires (CAP, pour les titulaires) ou Commissions Consultatives Paritaires (CCP, pour les non-titulaires).



La CGT Educ'action s'est mobilisée avec les personnels contre les réformes successives dégradant le service public d'éducation et avec toute la CGT contre la politique d'austérité et les choix politiques de régression sociale.

Dans la rue comme dans les urnes faire le choix de la CGT Educ'action, c'est faire le choix d'un syndicalisme de luttes et de transformation sociale.

Voter CGT Educ'action,

c'est voter pour la CGT, première organisation syndicale interprofessionnelle, c'est placer le combat pour un service public de qualité au cœur des luttes sociales.

Nadine Castellani Labranche



→ La CGT Educ'action, des élu-e-s à vos côtés

Communiqué de presse

Et un, et deux... et une Ministre !

Najat Vallaud-Belkacem a été nommée ministre de l'Éducation nationale ce mardi 26 août 2014 suite au départ de Benoît Hamon. La CGT Educ'action acte positivement que pour la première fois, une femme est nommée à ce poste dans un ministère féminisé à 70 %.

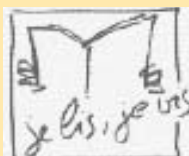
Nous attendons d'ailleurs que la Ministre mette en oeuvre la politique d'égalité femmes/hommes qu'elle prônait dans son précédent ministère.

Cependant, pour la CGT Educ'action, qu'importe le ministre en charge de l'Éducation nationale, si sa nomination ne se traduit pas par un changement de politique que nous revendiquons. En effet, que ce soit avec Vincent Peillon ou Benoît Hamon, la politique éducative est restée au rabais et sans commune mesure avec les attentes et les promesses.

Mais que peut-on espérer d'un gouvernement qui s'obstine dans une voie qui offre tout au patronat au détriment des salarié-e-s, des retraité-e-s et des privé-e-s d'emploi ?

La CGT Educ'action s'engage donc à continuer la lutte pour un Service Public de l'Éducation nationale de qualité.

Montreuil, le 27 août 2014



Syndicat de la
Presse Sociale

Directeur de publication : Alain Vrignaud - Rédactrice en chef : Pauline Schnegg
Conception de la "Une" : Bertrand Verhaeghe - Maquette : Annie Balbach - Périodicité : bimestrielle
CPPA : 0615 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Grigny (91)
CGT EDUC'ACTION - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01 55 82 76 55 - Télécopie : 01 49 88 07 43 - Mél : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr



*Patrick Désiré,
Secrétaire général*



François Hollande vient d'envoyer un signal extrêmement clair aux Français-es et à toutes celles et tous ceux, dont la CGT, qui demandaient un changement de politique pour prendre en compte l'urgence sociale dans laquelle se trouve un nombre toujours croissant de nos concitoyen-ne-s.

Les chiffres du chômage continuent d'augmenter, le pouvoir d'achat des fonctionnaires poursuit sa baisse.

Une aussi longue période de gel des salaires dans la fonction publique est sans précédent. Il faut rappeler que la valeur du point d'indice qui sert de base à nos rémunérations est bloquée depuis juillet 2010.

Le message est limpide : après le pacte de responsabilité en janvier, la nomination de Manuel Valls en avril, une étape supplémentaire est franchie.

Le président de la République assume désormais pleinement sa politique libérale et les cadeaux au patronat sans aucune contrepartie.

Les patrons ne s'y sont pas trompés, Manuel Valls a été acclamé aux Universités d'été du MEDEF.

Parmi les pistes évoquées par le Premier ministre lors de son intervention, on trouve une réforme des seuils sociaux qui soumet les entreprises à des obligations au-delà d'un certain nombre de salariés, ou une "simplification active dans tous les domaines", y compris "le Code du travail".

Manuel Valls a laissé entendre que les règles "relatives au travail du dimanche" pourraient aussi être allégées.

Le nouveau ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, se déclare favorable au fait d'autoriser les entreprises et les branches à déroger aux 35 heures.

Le candidat Hollande lors de la campagne électorale de 2012, n'a jamais mis en débat l'orientation qu'il est en train d'imposer au pays. Il n'a reçu aucun mandat pour appliquer la politique d'austérité qu'il est en train de nous faire subir.

Cela pose un réel problème démocratique, il ne reste plus à la CGT qu'à tenter de construire les rapports de force qui imposeront un changement de politique en faveur des salarié-es.

Montreuil, le 1^{er} septembre 2014

Unilever , c'est fini, SCOP-TI, c'est parti

Vendredi 4 juillet 2014, les Fralibs fêtent leur victoire face à la multinationale Unilever.

Retour sur une lutte exemplaire de 76 salarié-e-s qui aura duré 1 336 jours. Quelques morceaux choisis de cette journée de partage...

→ Rappel Historique

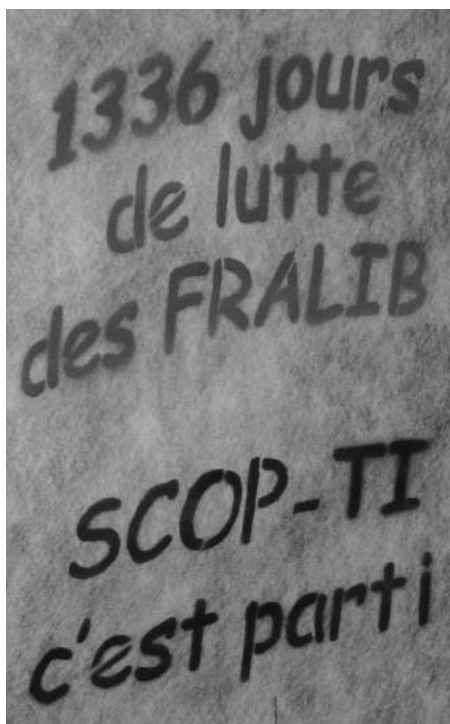
• **28 septembre 2010** : le groupe Unilever annonce la fermeture de certains centres de production de sa filiale thé et infusions, dont celui de Gemenos (13), implanté avec la marque Éléphant depuis 118 ans, dans le département.

Les 182 salarié-e-s de Fralib refusent cette décision.

C'est le début de la lutte qui sera collective avec toute la CGT UL/UD/FD et le syndicat CGC de la boîte : **"L'Éléphant vivra, en Provence il restera"**.

• **3 janvier 2011** : les salarié-e-s proposent au comité d'entreprise de reprendre l'activité et en appellent au soutien financier des pouvoirs publics.

• **25 mai 2014** : les "Fralibs" décident à l'unanimité de signer le protocole d'accord avec Unilever qui donnera 19,1 millions pour monter la coopérative SCOP-TI et apportera son soutien pour la recherche de débouchés commerciaux.



Dans la pure tradition de la culture ouvrière pour l'émancipation :

→ Lecture de poèmes...

Facile

C'est assez facile changer la nuit en jour (le soleil fait ça tous les matins).

C'est assez facile changer la glace en eau (quelques rayons suffisent).

C'est assez facile faire naître des fleurs au bout de nos vieilles branches (un peu de printemps suffit).

C'est assez facile changer ce monde inégal et injuste (il suffit pour cela d'assez peu : s'unir).

Francis Combes, Poète,

Directeur des éditions Le Temps des Cerises.

→ Représentation théâtrale...

Los Theatros

Pièce de théâtre écrite et jouée par des salarié-e-s en lutte de Fralib et d'autres camarades, accompagné-e-s par le groupe Los Fralibos.

Elle retrace la lutte des Fralibs dès le début avec occupation 24h/24h et démonte tous

les mécanismes et stratagèmes d'Unilever pour tuer l'entreprise et la lutte : baisse de la qualité des produits, tentative de division, milice privée pour intimider.

→ Sur fond de musique avec le groupe "Los Fralibos"

"Celui qui lutte reste debout".

"L'éléphant n'est pas obstinément sans défenses, est-ce que tu entends son barissement : Résistance ?"



→ Des prises de parole...

• *"Leur lutte, au-delà de la victoire, nous a enrichis. Elle marque notre histoire personnelle"* **Cynthia Sanchez**, Secrétaire générale de l'UL-CGT d'Aubagne (13).

• *"Camarades, par votre lutte exemplaire, vous avez démontré que rien n'est écrit d'avance"* **Thierry Peytavino**, Secrétaire général de l'UD-CGT des Bouches du Rhône.

• *"Votre lutte met en cause les fondements du capitalisme"* **Jean-Luc Bindel**, Secrétaire général de la FNAF-CGT.

• *"1 336 jours de lutte juste et légitime. Cette lutte inégale, nous l'avons menée et nous l'avons gagnée malgré leurs moyens financiers, juridiques, politiques ; ils n'avaient pas prévu notre résistance, une vraie lutte de classes. C'est notre classe qui a gagné cette fois ! ... Il n'y a pas de fatalité, même contre une multinationale comme Unilever"* **Gérard Cazorla**, Secrétaire du comité d'entreprise.

• *"Je ne savais pas comment on allait faire, mais je savais qu'on allait faire. ... Il fallait qu'Unilever paie"* **Olivier Leberquier**, délégué CGT, lors de moments de doute pendant la lutte.

"Une lutte organisée et collective peut arriver à des avancées sociales".

"Je veux travailler chez SCOP-TI, même si c'est pas à l'infini, j'aurai essayé un geste de résistance".

À la fin de la pièce, une banderole se déploie avec le slogan **"Égalité, Emploi, Dignité"**.

Et de finir par *"Aujourd'hui c'est la fête, c'est la fin des patrons"* Espoir...

SDEN-CGT 13

Dernière minute...

Les statuts de la coopérative viennent d'être déposés.

La reprise de l'activité est prévue pour début 2015 !

Pour en savoir plus sur la lutte des Fralibs, consultez le site de l'UD-CGT 13 : www.udcgt13.fr



Dossier...

Dossier coordonné par Pauline Schnegg

Quelle rentrée ?

Malgré une rentrée politique agitée, les réformes impulsées par l'ex-ministre de l'Éducation nationale Benoît Hamon se mettent en place, sans que les revendications portées par la CGT n'aient été réellement entendues. Il y a là quelques victoires, comme la suppression de "la règle du butoir", mais un gouvernement qui travaille à moyens constants, c'est-à-dire insuffisants, ne peut prétendre prendre en compte ce que porte la CGT : une école émancipatrice pour la réussite de tous et de toutes. Ainsi, ce sont les conditions de travail des personnels (enseignants, de santé, sociaux, administratifs, de vie scolaire...) et des élèves de tous âges, dans toutes les formations, qui sont encore dégradées quel que soit l'angle sous lequel on examine cette rentrée.

Réforme des rythmes scolaires : pour en finir avec les idées reçues sur son bien-fondé...

■ Les rythmes de l'enfant, alors, c'est mieux, non ?

Ah non ! Pratiquement partout les enfants sont plus fatigués qu'avant. Il a beau y avoir une coupure réelle entre temps scolaire et temps périscolaire, en moyenne, la journée de l'enfant est augmentée et non diminuée ; il n'y a pas que l'école qui fatigue, les TAP (temps d'activités périscolaires) aussi. Ou alors, il s'agit d'activités difficiles à mener (trop d'élèves, des personnels peu formés ou pas assez de personnels), et l'état d'énerverment monte. Enfin, celles et ceux qui désertent ces TAP, parce que peu attrayants ou payants, seront encore plus nombreux à la rentrée.

■ Mais pourtant, tout le monde était contre les 4 jours ?

À la CGT, nous sommes contre le décret Darcos, donc contre l'organisation actuelle mais aussi contre les deux heures d'enseignement supprimées et transformées en AP (pseudo-aide pédagogique) ou APC (activités pédagogiques complémentaires) qui ne servent strictement à rien, sauf à

pointer du doigt des élèves en difficulté. Mais le décret Peillon ne revient pas sur celui de Darcos : il supprime la coupure du mercredi. Très peu de communes ont choisi le samedi. Le but du décret était ailleurs...

■ Ailleurs ?

Veiller à l'intérêt de l'enfant n'est absolument pas l'objectif. Il s'agit bien de faire des économies et d'aligner les horaires des enseignant-e-s sur ceux des autres salarié-e-s. Mais surtout, le décret vise à amplifier et à structurer la territorialisation de l'École en donnant une part du gâteau aux municipalités.

■ Ce n'est pas un fantasme ?

La réalité c'est que le décret permet aux municipalités de capter des compétences éducatives de l'École, en sport, en arts et plus largement dans tous les domaines culturels. D'ailleurs, la seconde mouture (décret Hamon) rend encore plus facile ce hold-up en concentrant les TAP (ou NAP) sur un après-midi. L'horizon à moyen terme est clair : l'École se

contentera des fondamentaux (École du Socle) et les activités éducatives seront prises en charge par les collectivités, les associations, des entreprises privées, le tout de manière payante.

■ Mais alors, que propose la CGT Educ'action ?

Nous sommes partisans du retour à 26 h pour les élèves. Mais nous sommes également, et surtout, pour la déconnexion du temps élèves et du temps enseignant-e, pour que les professeur-e-s des écoles ne passent que 18 h devant élèves et 6 h en concertation. Cela obligera à questionner le fonctionnement, les pratiques et fera exploser le sacro-saint "un maître une classe" et permettra de travailler collectivement. Quant à l'entrée d'autres intervenants dans l'École, nous y sommes favorables, mais en coopération, sur le temps scolaire et sous le contrôle du service public de l'Éducation nationale, comme c'était déjà le cas dans de très nombreux endroits...

Jean Grimal

Enseignement professionnel :

que dit la circulaire de rentrée ?

D'entrée de jeu la question tourne autour de **l'offre de formation et de son adaptation au redressement productif et aux enjeux économiques et sociaux.**

En associant étroitement l'offre de formation professionnelle dans l'Éducation aux questions économiques, l'ex-Ministre Benoît Hamon ouvre la porte à la déstructuration de la voie professionnelle sous statut scolaire. Cela se confirme par les différentes mesures mises en place par la circulaire de rentrée et reprises à l'issue de la conférence sociale de juillet.

Le développement des campus des métiers et des qualifications qu'il présente comme des pôles d'excellence va générer la cohabitation d'apprenant-e-s aux statuts très variés (apprenti-e-s, élèves, étudiant-e-s, stagiaires de la formation continue). De cette manière, la logique de parcours professionnel va peu à peu supplanter celle de l'intégration à la structure précise du LP, et détruire l'identité même du lycée professionnel.

Pire encore, les diplômes de l'Éducation nationale sont eux-mêmes minés par le nombre de spécialisations mais aussi par leur conception puisque la modularisation qui est fortement envisagée permet l'acquisition d'un niveau de qualification plus que d'un diplôme. Ce projet est largement cautionné par le patronat qui y voit le moyen de mettre à mal les salaires garantis par les conventions collectives.

Le caractère national des diplômes reste soumis à caution puisque, seul, un aménagement des CCF pour les alléger est annoncé, et ce malgré l'avis nettement défavorable émis par les personnels lors de la consultation ministérielle. Les périodes de PFMP restent inchangées.

Le développement de l'apprentissage dans les LP est l'autre élément important de cette circulaire.

Permettre la mixité des parcours (sous statut scolaire ou par apprentissage) pour les bas niveaux de qualification serait le remède aux sorties sans qualification des jeunes. C'est oublier un peu vite que l'apprenti-e a un statut de salarié-e et donc un emploi. Or, c'est l'emploi qui fait principalement défaut aujourd'hui. Malgré tous les "encouragements financiers" que le gouvernement donne aux patrons pour promouvoir l'apprentissage, celui-ci n'est pas la solution miracle qui aidera les jeunes à s'insérer durablement dans le monde du travail !

Toutes ces manœuvres aboutiront, à n'en pas douter, à la remise en cause de l'enseignement professionnel sous statut scolaire et à celle de notre statut! C'est une certitude qui doit éveiller notre vigilance et nous conduire à refuser catégoriquement ces mesures qui sont en tous points à l'opposé de nos revendications.

Catherine Prinz

Le lycée général et technologique :

encore oublié... dans la circulaire de rentrée

La circulaire de rentrée¹ est l'occasion pour le ministère de fixer les axes éducatifs prioritaires pour l'année scolaire. À sa lecture, force est de constater que, comme les années précédentes, le lycée général et technologique n'en fait pas partie.



Le texte se contente d'insister sur l'amélioration du lien avec le Supérieur et de donner comme objectif principal à l'accompagnement personnalisé la poursuite de la baisse du taux de redoublement en fin de seconde et de première.

Il faut dire, comme le rappelle la circulaire, que l'évaluation de la réforme des lycées, pourtant promise pour le premier trimestre de l'année scolaire précédente, est en cours de réalisation.

Très visiblement, pour le ministère, l'architecture du lycée ne pose pas de problème et le bilan peut attendre.

Pour la CGT Educ'action, il y a urgence à revenir sur la réforme Chatel, dont elle demande l'abandon. La démocratisation réelle de l'École ne pourra pas se faire sans en finir avec la vision élitiste du lycée. Le lycée général et technologique ne doit pas être une simple propédeutique à l'enseignement supérieur.

La CGT Educ'action rappelle sa revendication du rééquilibrage des filières générales et de l'égalité des trois voies du lycée, préalable à la mise en place du lycée unique et polytechnique du XXI^{ème} siècle.

Michaël Marcilloux

¹ BO n°21 du 22 mai 2014

Personnels de santé

"Ce que vous n'avez pas voulu dans la fiche métier, je vous le mets dans la circulaire de rentrée !"

Ou comment faire la démonstration de la démagogie de la démarche de concertation qui a réuni représentant-e-s des organisations syndicales avec les représentant-e-s du ministère de l'Éducation nationale.

Alors que nous avons remis en question la gouvernance proposée quel que soit son échelon, et ce à chaque rencontre, la voilà qui revient dans la circulaire de rentrée à l'échelon académique.

Sous le prétexte d'éviter la décentralisation des missions et du personnel, certain-e-s agitent la DGESCO comme seule gouvernance et la hiérarchie suprême du chef d'établissement. On pourrait demander à nos collègues agent-e-s techniques et d'entretien si cela les a protégé-e-s de la décentralisation !

En effet le texte précise : *"Un comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté constitue le dispositif opérationnel d'impulsion et d'animation en direction des établissements d'enseignement. Le contrat cadre de partenariat sera décliné au niveau académique par la signature de conventions avec les Agences Régionales de Santé (ARS). Ces conventions tiendront compte des spécificités territoriales. Le recteur sera l'interlocuteur privilégié du directeur général de l'ARS"*.

Certain-e-s peuvent se targuer d'avoir évincé la MISSE¹ chargée de mettre en place une concertation en vue de la mise en œuvre d'une politique cohérente et concertée, sous l'œil averti du Haut Conseil Supérieur de la Santé ; elle s'installe à l'échelon académique où, soyons sans crainte, les Agences Régionales de Santé sauront faire

connaître aux Recteurs les priorités qui devront animer nos missions !

Nous pensons à la CGT que c'est en affirmant notre spécificité professionnelle dans le cadre d'un Service Infirmier que nos missions seront réellement défendues, pourront évoluer et que sera respecté le cadre dans lequel nous exerçons. Il faut en finir au plus vite avec l'individualisation des pratiques, l'absence de cohésion et l'absence de perspectives.

La gouvernance se met en place avec des services qui ont une hiérarchie fonctionnelle, ce n'est pas le cas des infirmier-ère-s. Les décisions qui seront prises dans ce cadre ne peuvent, de fait, engager la profession dans sa globalité... Les coopérations proposées : Agences Régionales de Santé, direction régionale de la jeunesse et des sports, de la cohésion sociale, collectivités territoriales et partenaires associatifs, fragilisent la spécificité professionnelle des infirmier-ère-s scolaires. Celle-ci doit être réaffirmée par la création d'un service infirmier structuré avec des cadres de santé, indépendant de toute hiérarchie médicale ou d'un-e chef d'établissement.

La CGT ne peut avaliser le pilotage d'une cellule académique réunissant des personnels spécifiques par un proviseur vie scolaire.

Sandrine Sconamiglio

¹ Mission Interministérielle Santé Social Éducation

Évaluation :

le nouveau chantier du ministère

Le 24 juin, Benoît Hamon a lancé une conférence nationale sur l'évaluation des élèves. L'ex-ministre évoquait une évaluation actuelle qui ne prenait en compte que les lacunes des élèves et appelait de ses vœux une évaluation bienveillante et claire.

Une semaine sur l'évaluation des élèves se tiendra du 8 au 12 décembre 2014, avec des débats publics, à l'issue desquels un jury remettra des recommandations au ministre pour une nouvelle politique d'évaluation lancée au premier trimestre 2015.

Pour la CGT Educ'action, l'évaluation telle qu'elle est pratiquée inscrit les élèves dans une idéologie de la performance, de la sélection et de la concurrence. En cela, elle est contestable et il est nécessaire de réfléchir à d'autres modalités pour favoriser l'évolution des élèves dans leurs apprentissages. Plus particulièrement, l'évaluation par la notation pose problème.

Le but de l'évaluation ne doit plus être de mesurer les connaissances accumulées mais bien leur construction individuelle et collective, dans le cadre de la construction d'une culture commune plurielle de haut niveau.

L'ouverture de cette réflexion est donc souhaitable. Mais, ces évolutions doivent aller de pair avec une démocratisation profonde de l'École, au contraire de la politique que mène le gouvernement depuis 2012.

La réforme de l'évaluation ne doit ainsi pas être l'occasion pour le ministère de placer un vernis progressiste sur une école de plus en plus inégalitaire, à l'image de l'École du socle.

La CGT Educ'action sera donc attentive aux propositions mais combattrait toute velléité de faire de l'évaluation par compétence, qu'elle combat, la norme.

Michaël Marcilloux

Rendez-nous la carte de résident !

En 1984, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la carte de résident valable 10 ans et renouvelable de plein droit, un des acquis de la fameuse Marche de l'Égalité de 1983. Depuis, les lois successives n'ont fait que réduire son champ d'application. Elle est devenue l'exception. Avec le projet de réforme du CESEDA, tout en prétendant "sécuriser les parcours d'intégration" en créant des cartes pluriannuelles, le gouvernement rend encore plus difficile l'accès à la carte de résident. C'est pourquoi, comme plus de 160 organisations, la CGT Educ'action signe le manifeste **"Rendez-nous la carte de résident !"** (cf. dernière page).

Tous les détails sur : www.cartederesident.org

→ Un laboratoire à surveiller

Le nombre de collèges en réseau d'éducation prioritaire (REP) demeurera inchangé : 1 081 réseaux seront désignés pour la rentrée 2015, dont 350 REP+ (parmi lesquels les 102 REP+ "préfigurateurs") mis en place pour cette rentrée.

En ce qui concerne les lycées en éducation prioritaire, *"La question [...] sera traitée ultérieurement car elle ne relève pas de la même logique de réseau"*.

Pour la CGT Educ'action, les lycées ne doivent pas être exclus d'une éducation prioritaire qui s'arrêterait à l'enseignement obligatoire.

Lors de l'année scolaire 2014/2015, la réforme se mettra en place dans les 102 REP+, véritables laboratoires.

Or, en dehors de la pondération pour le calcul des maxima de services (chaque

heure d'enseignement en collège REP+ comptant pour 1,1 h, pour les enseignant-e-s, titulaires ou non), les mesures annoncées demeurent encore floues : qu'il s'agisse de l'accueil des nouveaux collègues, de la formation continue des personnels, ou des modalités de "pilotage local"...

C'est ainsi le cas de la création d'un accompagnement continu en 6^{ème} ("environ 3h" afin d'éviter les heures de permanences aux élèves) dont on a du mal à comprendre l'articulation avec l'accompagnement personnalisé (voire avec l'accompagnement éducatif), ou des "projets de réseau" qui doivent être construits d'ici fin juin 2015... L'année risque donc d'être assez perturbée pour les équipes des REP+.

Ce qui est certain, en revanche, c'est que les effectifs par classe n'y diminueront pas et que l'autonomie des établissements va être renforcée.

Une réelle refondation de l'Éducation prioritaire passe par une diminution des effectifs et des maxima par classe fixés nationalement, l'abandon du socle commun et de la politique d'autonomie des établissements, le maintien de la liberté pédagogique des équipes.

L'éducation prioritaire ne doit pas être un laboratoire des politiques libérales mais bien un moyen de donner plus à celles et ceux qui en ont moins.

Michaël Marcilloux

→ Quel avenir pour le service social en faveur des élèves ?

Le 9 avril 2014, Benoît Hamon a présenté le lancement des 102 REP+ à la Sorbonne expliquant que cette refondation de l'éducation prioritaire *"vise à réduire l'effet des inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires et à favoriser la réussite de tous les élèves, [...] le périmètre de l'éducation prioritaire devant être cohérent avec celui de la difficulté sociale"*.

De belles annonces qui ne vont pas dans le sens de la cohérence annoncée puisque cela va produire une augmentation de la charge de travail des Assistant-e-s de service social assortie d'une diminution de leur temps de présence sur les collèges REP+.

écoles maternelles et primaires qui y sont rattachées.

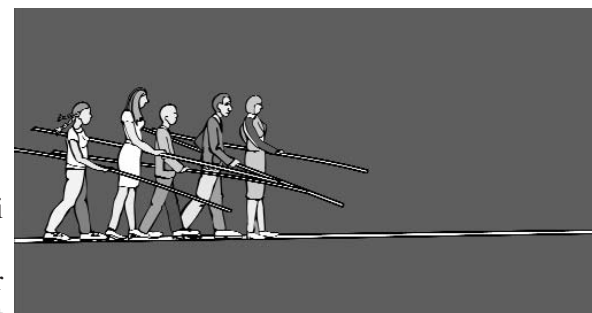
- La circulaire du 4 juin 2014 sur l'éducation prioritaire prévoit qu'un-e Assistant-e Social-e soit affecté-e sur un REP+ et ainsi intervienne en plus du collège sur toutes les écoles maternelles et primaires qui y sont rattachées.

→ En pratique : le ministère de l'Éducation nationale et les rectorats envisagent d'étendre l'intervention des Assistant-e-s Sociales-aux exerçant dans ces établissements au premier degré sans création de postes complémentaires.

Quelles conséquences pour le service social en faveur des élèves, les équipes éducatives, les élèves et leur famille ?

Dans les établissements scolaires l'Assistant-e Social-e est :

- le/la conseiller-ère technique auprès des équipes pédagogiques et éducatives dans le domaine de l'accompagnement social et le/la seul-e interve-



nant-e social-e que les enseignant-es et CPE peuvent interpeller lorsqu'ils/elles ont repéré des élèves dont la situation les inquiète,

- celle ou celui qui accompagne et soutient les élèves et leur famille dans leurs difficultés scolaires et sociales (ouverture de droits, décrochage, absentéisme, problèmes familiaux,...). Ainsi, sans création de postes et à moyens constants dans les établissements et sur le premier degré, l'Assistant-e Social-e scolaire ne pourra plus répondre aux besoins et demandes des équipes, des élèves et de leur famille pourtant prévus dans le cadre de ses missions. Des Assistant-e-s Sociales-aux jusqu'à présent à temps plein sur leurs établissements n'y seront plus qu'à mi-temps !

Mireille Constantin et
Magali Giorgetti

REP+ : comment les Assistant-es Sociales-aux devront faire + avec autant.

- Un REP+, c'est un réseau d'établissements classés parmi les plus difficiles comprenant un collège et les

Nous voulons être formé-e-s

L'OCDE a publié fin juin 2014 une enquête sur les conditions de travail des "personnels de l'Éducation nationale et sur la perception du métier".

Nous devons être très très prudent-e-s sur cette étude, comme nous le sommes concernant toutes les études qui sortent. Selon cette étude, **40 % des enseignant-e-s français-e-s interrogé-e-s considèrent avoir été mal ou pas du tout préparé-e-s à la pédagogie et à la gestion de classe** : la moyenne de l'OCDE est de 11 %... Un tel écart est particulièrement symptomatique d'une situation en France où la formation initiale des enseignant-e-s a été laminée par la "mastérisation".

Cette rentrée 2014 sera l'an II des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE). Devons-nous nous attendre à une amélioration sensible de la situation ? On peut en douter après une année chaotique dans la plupart des ESPE où les

étudiant-e-s ont subi une mise en place improvisée. La préparation de la rentrée 2014, qui concerne en plus les stagiaires, ne semble pas meilleure, les textes régissant les modalités d'organisation des stages ayant été publiés très tard (et pose encore des problèmes : par exemple, les lauréat-e-s des concours réservés et exceptionnels ne bénéficient d'aucune décharge...) et les textes encadrant le rôle des tuteurs-trices et des formateurs-trices académiques n'ont tout simplement pas été publiés...

La CGT Educ'action continue de revendiquer un recrutement au niveau licence (L3), puis deux années de formation comme fonctionnaire stagiaire validées par un Master 2.

La formation des personnels, c'est également la formation continue. Sur ce point, là aussi, la situation n'est pas glorieuse. En 2012/2013, seulement la moitié des enseignant-e-s ont pu accéder à une formation, avec en plus une baisse du nombre de personnels formés.

Certains droits sont peu, voire pas du tout utilisés, c'est le cas du Droit Individuel à la Formation (DIF). Le congé de formation est aussi assez peu utilisé : il faut dire que l'enveloppe budgétaire est restreinte, ce qui pousse à trier les demandes selon des critères parfois discutables. Ainsi, sur l'académie de Créteil, le rectorat privilégie les personnels en ZEP, ce qui pourrait être une bonne idée, mais a pour effet de discriminer les PLP car très peu de LP sont en ZEP !

La CGT Educ'action revendique un temps de formation continue correspondant au moins à 10 % du temps de travail, soit quatre semaines par an, sur le temps de travail, avec remplacement cumulable pendant 10 ans.

Matthieu Brabant

Nous vous invitons à consulter le "8 pages" spécial Stagiaires que nous avons édité, ainsi que le "10 pages" spécial "Formation des enseignant-e-s" de la FERC-CGT.

Nous voulons une véritable fin de la précarité !

Le plan Sauvadet¹ dit de titularisation nous avait été présenté comme LE plan le plus important depuis 30 ans. On allait voir ce que l'on allait voir ! Et on a vu...

37 % des postes restés vacants chez les enseignant-e-s, seulement quatre titularisations chez les infirmier-e-s... Le ministère de l'Éducation nationale lui-même considère que son "objectif politique" n'est pas atteint. Ce constat, il est fait dans toute la Fonction publique, avec par exemple seulement 25 enseignant-e-s/chercheur-e-s titularisé-e-s sur les 31 000 contractuel-le-s.

Afin de stopper la précarité, la CGT Educ'action revendique la titularisation sans condition de concours ni de nationalité, seule solution juste et efficace pour le Service public !

La modification du décret 86-83, qui régit l'ensemble des textes concernant les non-titulaires, a été étudiée au Conseil Supérieur de la Fonction publique et devrait être publiée en octobre 2014. Nous progressons sur la possibilité d'avancements indiciaires pour les contractuel-le-s, ceci alors que le ministère de l'Éducation nationale prévoit de proposer une grille de référence des rémunérations. Autre avancée : un encadrement plus strict du recours à des non-titulaires et du reclassement en cas de perte du poste.

Enfin, la publication de la circulaire concernant les personnels accompagnant les élèves en situation de handicap (AESH) confirme nos craintes exprimées lors du Comité Technique Ministériel (CTM qui a majoritairement rejeté le texte) : le ministère crée un nouveau métier mais sans pour autant créer un corps statutaire. Les personnels seront contractuel-le-s (en CDD ou en CDI), avec une rémunération très faible (de l'ordre de 700 euros par mois pour une majorité ayant des temps partiels imposés - cf p. 11).

Matthieu Brabant

¹ "4 pages" spécial bilan du plan Sauvadet à consulter sur : www.unsen.cgt.fr

La "règle du butoir" supprimée :

une revendication de la CGT Educ'action satisfaite, mais...

Le 9 juillet 2014, le Comité Technique Ministériel a examiné un projet de texte visant à modifier les règles de classement dans une grille indiciaire des ancien-ne-s contractuel-le-s.

La "règle du butoir" est supprimée. Cette disposition du décret 51-1423 pouvait conduire à ce que l'ancienneté d'ex-contractuel-le-s ne soit pas du tout reprise. La suppression de cette règle est donc une avancée très positive pour les personnels. Il est également positif que des personnels déjà classés puissent bénéficier de cette mesure.

Néanmoins, il n'est pas acceptable que cette mesure se fasse au détriment de la perception de la prime d'entrée dans le métier en tant que titulaire. Le ministère ne peut pas d'un côté accorder un droit, et de l'autre en retirer un ancien sous prétexte que les collègues en question ont déjà exercé en tant qu'agent-e-s non-titulaires. En effet, ces collègues n'ont bien entendu jamais touché cette prime ! En réalité, cette "contrepartie" n'a pour seule justification qu'une restriction budgétaire.

La CGT Educ'action continue par ailleurs de revendiquer la prise en compte, pour le classement au moment de la titularisation, de l'ensemble des parcours antérieurs (public et privé).

Matthieu Brabant

Enseignement privé :

une rentrée pas si banale !

Quoi de plus banal qu'une rentrée scolaire ? Rien : ça revient tous les ans ! Les marronniers journalistiques se succèdent comme les wagonnets d'une chenille de fête foraine : le marché de Noël à Strasbourg, le taux de remplissage des stations de sport d'hiver, le sujet de bac philo... et la rentrée scolaire de millions de jeunes élèves et de leurs professeur-e-s.

Nous vivons pourtant un moment très particulier en septembre : le -ou les- établissement-s- qui peut-vent avoir changé, les nouveaues-elles collègues, un flot de nouveaues-elles élèves, la petite boule au ventre précédant la reprise des cours et les nouveaux programmes à faire avaler.

Cette rentrée 2014-2015 ne déroge pas à la règle. Mais elle restera bien particulière pour deux raisons essentielles : d'une part, c'est bien la première fois qu'un changement de ministre s'opère à quelques jours de la rentrée. Aucune inquiétude à avoir : le pilote automatique se charge de tout d'après la rue Grenelle !

D'autre part, ce début d'année sera marqué par les élections professionnelles, dans l'enseignement privé comme dans le public. Les 140 000 maîtres du privé devront élire leurs représentant-e-s aux commissions

consultatives (académiques, départementales ou interdépartementales) et au comité ministériel (CCMMEP dans le privé). L'enjeu est immense pour notre syndicat, puisqu'il doit déterminer si notre organisation est représentative dans le champ de l'enseignement privé. Puisque les enseignant-e-s et les salarié-e-s des établissements apprécient notre activité au quotidien... il serait dommage que les instances de l'enseignement catholique ne puissent plus compter sur la CGT pour apporter un peu d'opposition dans un secteur bien souvent marqué par la résignation !

Alors, nous comptons sur vous toutes et vous tous.

Toutes nos listes, sur l'ensemble du territoire, doivent être bouclées début octobre. Dans le premier degré, il nous reste encore des efforts à fournir. Nous pouvons être présent-e-s

partout avec la mobilisation de chacun. Viendra ensuite le temps de la campagne, que nous devons tous mener avec une détermination totale.

À la CGT, nous devons marquer cette période, faire avancer nos revendications et marquer notre champ professionnel, toujours au plus près des collègues. Notre récente victoire devant le Conseil d'État sur les concours pour les maîtres étrangers montre, s'il en était besoin, notre volontarisme pour défendre les idées progressistes !

Bonne rentrée à toutes et tous.

Serge Vallet



"La loi doit régulariser les jeunes majeurs sans-papiers scolarisés et ceux ayant été scolarisés".

Ainsi s'intitule l'appel adopté lors de la rencontre nationale du RESF le 6 juillet 2014. Après avoir dressé un bilan dix ans après sa fondation, le RESF conclut :

"Nous appelons les enseignants, les personnels de l'Éducation nationale et leurs syndicats, les parents d'élèves et leurs fédérations et encore plus les lycéens et les étudiants et leurs syndicats et toute la communauté éducative à s'engager pour la défense de leurs camarades sans-papiers. Pour cela, nous appelons toutes ces organisations à se réunir dès la rentrée :

- pour décider, à l'automne, d'initiatives nationales et locales, en lien avec les projets de loi Immigration et asile,
- pour placer les lycéens et leurs familles sans-papiers d'hier et d'aujourd'hui sous leur protection".



Les représentants des syndicats lycéens (FIDL, UNL) s'engagent à poursuivre la lutte (Assises des lycéens sans-papiers, 27.06.14, Conseil régional Ile-de-France).

Des discriminations latentes

La Collective attire l'attention sur le fait que les conditions de travail et de rémunération, même lorsqu'elles sont en apparence égalitaires, sont sources de discriminations. C'est ce que la CGT Educ'action du Morbihan souligne dans ce courrier en date du 20 juin 2014.

Madame la Ministre des Droits des Femmes,

La CGT Educ'action du Morbihan, qui porte les intérêts des personnels travaillant dans l'Éducation nationale, souhaite vous interpeller sur les conditions d'emploi *a minima* proposées aux AESH (accompagnant les élèves en situation de handicap) via le projet de décret qui a été discuté lors du Comité Technique Ministériel du 13 mai 2014.

Cette nouvelle profession d'Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap concerne en grande majorité des femmes. Cette mission est actuellement assurée dans la plus grande précarité, par des personnes employées en Contrats de droits publics renouvelables six fois ou en Contrats Unique d'Insertion (CUI-CAE) et ce, sur des temps partiels imposés. [...]

Madame la Ministre, vous êtes l'ardente défenseuse des Droits des femmes. [...]

Cette nouvelle profession d'AESH constitue un recours essentiel pour la scolarisation des enfants handicapés, leur intégration sociale et la lutte contre les discriminations. Or le projet de décret, dans son écriture actuelle, n'est pas à la hauteur de l'enjeu social. Il n'offre, une fois de plus, qu'un avenir très limité et précaire aux femmes et aux hommes qui exerceront le métier d'AESH.

Voici les différentes dispositions du décret que nous contestons parce qu'elles ne constituent pas une amélioration par rapport à la situation actuelle :

- il faut six années d'exercice avant de pouvoir bénéficier d'un CDI (voire plus pour certaines qui ont débuté par un CUI),
- les temps partiels imposés risquent d'être systématiques malgré les besoins des élèves (24 h hebdomadaires en moyenne),
- les rémunérations mensuelles nettes seront donc toujours de l'ordre de 700 €. Le recrutement baccalauréat niveau IV est obligatoire jusqu'à présent, mais la rémunération est calculée sur une grille niveau C pour les futur-e-s AESH nouveau diplôme d'aide à la personne de niveau V,
- beaucoup d'heures effectuées sont actuellement non rémunérées en cas d'accompagnement hors temps scolaire pour des classes de découverte ou des sorties à la journée, rien n'est précisé sur le paiement de ces heures dans le décret,
- ces personnels n'ont pas droit à la prime en zone "ECLAIR" ou zones difficiles alors que toutes les catégories de personnes travaillant dans ces sites en bénéficient.

Nous avons vraiment le sentiment d'être dans le schéma tristement classique du **métier féminin : avec dévouement maximum pour rémunération minimum**. Le travail d'AESH s'apparenterait-il à une sorte de bénévolat ou serait-il, un jour, considéré comme une véritable profession, respectée et reconnue alors que les besoins ne cessent d'augmenter chaque année. [...]

Sur tous ces questionnements et ces attentes, nous attendons votre soutien en tant que Ministre des Droits des Femmes, et nous sommes confiants dans le fait que vous ferez tout pour la création d'un véritable métier de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap avec des garanties statutaires équitables.

Veillez accepter, Madame la Ministre, l'expression de notre considération très respectueuse.

Catherine Le Mouroux
Responsable du Pôle AVS/EVS de la CGT Educ'action 56

Sans surprise, la CGT Educ'action 56 n'a pas été entendue par Madame la Ministre.

Dans une profession comportant plus de 90 % de femmes, les craintes soulignées par les camarades se voient confirmées par le nouveau **Décret 2014-724 du 27 juin 2014 et l'Arrêté du 27 juin 2014** concernant les personnels accompagnant les élèves en situation de handicap (AESH) :

- recrutement en CDD ou en CDI (contrats de droit public) pour les d'AED-AVS qui ont déjà accompli 6 ans. Il ne s'agit pas d'une titularisation. Les personnels resteront donc précaires,
- possibilité de temps partiel (généralement un mi-temps) avec une rémunération se basant sur l'indice le plus faible de la Fonction publique, soit à peine à 700 € par mois !



De plus, le diplôme proposé sera de niveau V (CAP) et non de niveau IV (Bac pro) comme le revendique la CGT Educ'action.

C'est la première fois qu'un gouvernement organiserait une régression du niveau de qualification en proposant un diplôme de niveau V à des titulaires du bac.

La CGT Educ'action demande :

- la transformation de tous les emplois précaires et autres contrats aidés en postes statutaires de fonctionnaires,
 - la création d'un corps et l'ouverture de postes de fonctionnaires pour ce métier à vocation pérenne,
 - des emplois à temps plein permettant de reconnaître les temps de synthèse, de réunion d'équipe éducative, de préparation...
- Cela permettrait une rémunération pleine et entière et éviterait le double-emploi. Le niveau de rémunération doit, par ailleurs, être relevé !

Aujourd'hui, Madame la Ministre de l'Éducation nationale, nous attendons des actes en faveur de l'égalité Femmes/Hommes !

Expulser tue.

La mort par asphyxie d'un sans-papiers algérien dans un fourgon le conduisant à l'avion révèle la violence des expulsions. L'Intérieur invoque d'éventuels antécédents judiciaires du défunt : hors sujet ! Nous savions que la "suppression" de la double peine sous Sarkozy était une mauvaise plaisanterie. Mais que l'on sache la peine de mort n'a pas été rétablie dans les trajets vers l'aéroport.

Cet été, on a assisté à un acharnement gouvernemental à expulser parents et enfants avant la rentrée scolaire, après les avoir placés en centre de rétention en violation de la promesse présidentielle¹. La violence ordinaire des expulsions éclaire l'objectif de la réforme du CESEDA : accélérer la procédure, c'est pour le gouvernement accélérer les expulsions. Pacte avec le Medef, austérité ou immigration : *"Aller plus vite et plus loin"* nous assène Hollande.

La famille Babayan, deux enfants de 7 ans et 8 mois, a été interpellée le 5 août au petit jour dans le centre d'hébergement pour demandeurs d'asile où elle dormait. La violence policière a été filmée par un résident. Le PS a dû demander des explications au gouvernement. Il n'empêche : elle a été conduite de force au CRA de Metz puis dans un avion pour l'Arménie, avant que le TA n'examine le recours de l'avocate.

L'expulsion de la famille Topalli n'a pas été filmée. Arrêtés en Mayenne et placés au CRA de Rennes le 10 août, le couple et les deux enfants (5 ans et 18 mois) sont conduits le lendemain à Roissy, où ils refusent d'embarquer. À l'abri des regards, ils sont expulsés par vol spécial depuis le Bourget le 14 août, quelques heures avant l'audience devant le Juge des Libertés, qui pouvait les libérer.

La famille Manoukian a eu plus de chance. Demandeurs d'asile déboutés, les deux parents arméniens et leurs enfants vivent à Creil (60) : Greta, 19 ans, 2nde CAP, Haikaz, 18 ans, 3^{ème} CAP, Emilie, 3 mois. Assignés à résidence, ils se rendent à une convocation de la police le 20 août : on les enferme au CRA du Mesnil-Amelot. Un avion doit les conduire en Arménie le 22 août. Mais cette fois, le TA de Melun a ordonné, à temps, la libération de la famille.

Expulser tue. Même si ce n'est pas toujours en asphyxiant l'expulsé, la violence des reconduites à la frontière tue l'avenir des lycéen-ne-s, traumatise parents et enfants. S'habituer à cette violence institutionnelle, nuit gravement à la santé démocratique d'une société.

¹ www.educationsansfrontieres.org

Photo : Pablo Krasnopolsky



Rassemblement des roms d'Ivry (94) devant la préfecture de Crèteil

Enfants roms : défendre leur droit à la scolarisation

Les "évacuations" de bidonvilles où sont installées des familles roms sont un gâchis humain. Le "diagnostic" organisé dans les bidonvilles avant l'intervention policière relève du recensement et non du suivi social.

L'expulsion jette les familles dans l'errance, rompant les parcours de scolarité, de suivi sanitaire, d'insertion par le travail. Les bidonvilles se reconstituent ailleurs et tout est à refaire.

La FERC-CGT participe au CDERE (collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation) qui a réalisé un petit livret adressé aux enseignant-e-s. Apportant les quelques informations de base pour mieux connaître ces enfants et leur cadre de vie, il est intitulé *"Fiches d'information à l'usage des enseignants concernant l'accès à l'éducation des enfants allophones vivant en squat et bidonville"*.

C'est un complément utile aux mobilisations contre les expulsions sans logement ni projet social. **Demandez ce livret aux militant-e-s de la CGT Educ'action.**



Pablo Krasnopolsky